

Monsieur Serge LAHONDES, Adjoint Délégué à l'Environnement

Exposé à l'Assemblée :

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 septembre 2009, a décidé le lancement d'un « agenda 21 local ». A ce titre, la Commune fait partie des nombreux partenaires engagés dans des démarches territoriales de développement durable qui se retrouvent devant un grand nombre de questions techniques et méthodologique restant souvent sans réponse.

Face à ce constat, il a semblé particulièrement important que les collectivités puissent s'informer et échanger pour permettre leur montée en compétence concernant la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable.

A cet effet, un réseau d'échange a été créé. Il a pour objectif principal la promotion et l'appui des démarches territoriales de développement durable et agenda 21 locaux notamment au travers :

- d'échange sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences en région et hors région,*
- de participation à la sensibilisation des acteurs (élus, techniciens, citoyens),*
- de participation à la montée en compétences des acteurs,*
- de valorisation des expériences innovantes et démonstratives,*
- de mutualisation des ressources.*

L'animation de ce réseau est assurée par l'Agence Régionale Pour l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur (ARPE). Ces actions sont déterminées par les collectivités participantes en fonction de leurs besoins et par le comité de suivi constitué par les partenaires techniques et financiers que sont la Région et la DIREN.

Il apparaît donc nécessaire que la Commune adhère à ce réseau de façon à bénéficier d'un accompagnement dans la démarche afin :

D'adopter une démarche globale et transversale permettant de lier et décloisonner les politiques et les acteurs,

De réaliser l'état des lieux de son territoire,

D'associer et d'informer les habitants sur les problèmes du territoire et leurs solutions possibles,

De définir des priorités d'actions, les planifier dans l'espace et dans le temps et les évaluer.

Cette adhésion qui est gratuite doit être formalisée par une délibération de la collectivité.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Serge LAHONDES, Adjoint Délégué à l'Environnement, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Emet un avis favorable en faveur de l'adhésion de la Commune au réseau Territoire Durables Provence Alpes Côte d'Azur ;

Autorise Madame le Maire à engager toute démarche nécessaire à cette adhésion.